



## 7 ans après je reçois 1 commandement de payer la taxe d'urbanisme

Par **guy**, le **10/07/2008** à **20:52**

Je viens de recevoir ma taxe d'urbanisme (en commandement de payer) pour la première fois et 7 ans après l'acceptation de mon permis de construire.

Je n'ai reçu aucune demande de paiement avant ce commandement.

Est-il normal de recevoir un commandement de payer en courrier simple?

Y a-t-il prescription.

Si oui, que dois-je faire pour faire valoir mon droit?

Merci, de répondre!